

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 58 (Rect)

présenté par
M. Bataillon

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« concourant à »

les mots :

« en vue de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.